



Luxembourg, le 01.09.2026

AVIS Perturbation 2026/779 du 01.09.2026 **RECTIFICATIF II du 01.09.2026**

Objet: Lignes 701, 702, 703, 711, 791

En raison de travaux routiers, **la N.5 entre Schouweiler et Bascharage** sera barrée à toute circulation

du vendredi 4 septembre 2026, 9h00 au dimanche 6 septembre 2026 inclus.

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Ligne 701

Les courses d'autobus concernées en provenance de Luxembourg seront déviées après la desserte de l'arrêt de Dippach-Bei der Kapell via la N.13 (rue des Trois Cantons) en direction de Dahlem – C.R.106 en direction de Hivange – C.R.111 en direction de Hautcharage – C.R.110 vers Bascharage – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts SCHOUWEILER-Bei der Schoul et BASCHARAGE-Industriezon.

Ligne 702, 703 et 791

Les courses d'autobus concernées en provenance de Luxembourg seront déviées après la desserte de l'arrêt de Dippach-Bei der Kapell via la N.13 (rue des Trois Cantons) en direction de Dahlem – C.R.106 en direction de Hivange – C.R.111 en direction de Hautcharage – C.R.110 vers Bascharage – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts **SPRINKANGE, Um Kierker (791)**, SCHOUWEILER-Bei der Schoul, BASCHARAGE-Industriezon et -Brasserie

Ligne 711

Les courses d'autobus concernées en provenance de Luxembourg seront déviées après la desserte de l'arrêt de Schouweiler-Kiirch via la N.5 – C.R.106A – desserte des arrêts de Schouweiler-Kastill et Schouweiler-Schéiferwee – C.R.106 en direction de Dahlem – Hivange – C.R.111 vers Hautcharage – Linger – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts BASCHARAGE- Industriezon, -Bommertbesch, -Bommelscheuer, - Prince Henri, -Brasserie, Place Schuman, -Arcades, -Eglise, -Widdems Bierg et HAUTCHARAGE-Um Kläppchen
- L'arrêt de SCHOUWEILER-Kiirch sera remplacé par l'arrêt -Kierfecht.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de SCHOUWEILER-Belair.

Remarque pour la ligne 711 :

Les disposition prises dans l'AP N° 2026/737 pour la ligne 711 seront remplacé par les dispositions prise dans le présent avis.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concernée(s).